

Le Journal de la Veyle

N°2 - Mars 2002

Editorial

Mesdames, Messieurs,

Les membres du Syndicat Mixte Veyle-Vivante progressent dans leurs réflexions à travers les différentes études lancées maintenant depuis plus de 8 mois .

Les 5 commissions thématiques qui ont été mises en place au début de l'année 2002 favorisent les échanges d'idées entre les collectivités (élus locaux), les usagers de l'espace (agriculture, pêche, chasse, fédérations, chambres consulaires, associations de loisirs), les organismes financeurs, etc.

La présentation de la synthèse de chaque étude liée aux différents volets (A.B. & C.) va maintenant obliger les différents acteurs du futur contrat de rivière Veyle-Vivante à faire des choix pour la programmation des travaux à envisager sur une première période de 5 ans.

La superficie du territoire du contrat de rivière Veyle-Vivante est importante et offre un panel de spécificités très diversifié dans sa configuration naturelle du terroir, rivière et affluents, étangs de la Dombes, les sentiers pédestres, les ouvrages d'art (ponts, lavoirs), les moulins, le paysage bocager, la faune et la flore.

Tous les acteurs du Contrat de Rivière sont bien concernés par l'une ou l'autre des futures actions qui seront lancées dans le cadre de la mise en œuvre des travaux. Ils pourront ainsi constituer la masse active nécessaire pour fédérer le contrat de rivière Veyle-Vivante par une motivation volontaire individuelle ou bien collective, et assurer la dynamique pour la sauvegarde de l'espace naturel.

Il est important de souligner que les différents groupes de pilotage, les bureaux d'étude, les organismes financeurs se limiteront de proposer des actions aux communes adhérentes, chacune d'entre elles devra alors s'exprimer, orienter ses choix, définir la programmation des travaux pour chaque volet à l'échelon communal.

Le prochain objectif du comité syndical Veyle-Vivante est d'identifier précisément les besoins en travaux de chacune des 53 communes adhérentes ; de planifier l'exécution des travaux et d'en arrêter le mode de financement. L'aspect "Subvention" ne devra pas être le seul élément moteur pour la prise de décision. Il faudra également une volonté fervente pour la sauvegarde de notre patrimoine hydraulique et une qualité de notre environnement.

*Le Président,
Guy PELLETIER*

S o m m a i r e

- L'hydraulique et l'entretien des cours d'eau : historique et problèmes ?
- Les zones inondables : des zones sensibles à préserver
- La qualité de l'eau : un besoin vital... à restaurer sur le bassin de la Veyle
- La Veyle et ses affluents : des rivières poissonneuses ?
- Etat d'avancement du contrat de rivière : où en est-on ?

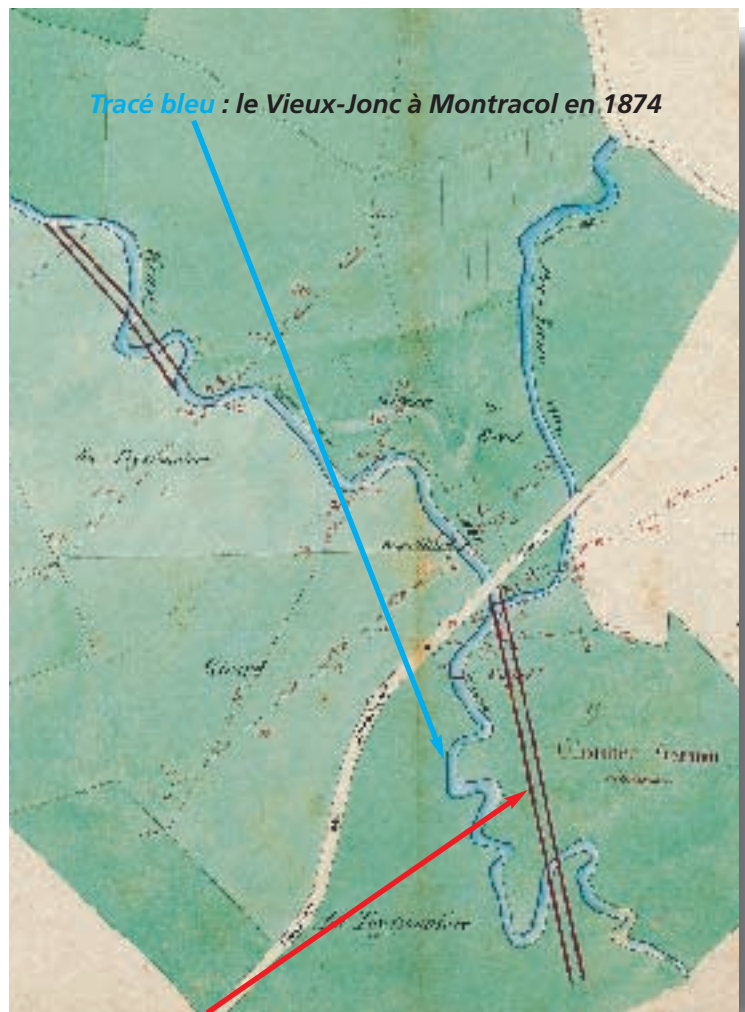
L'Hydraulique et l'entretien des cours d'eau : Historique et problèmes ?

Un peu d'histoire :

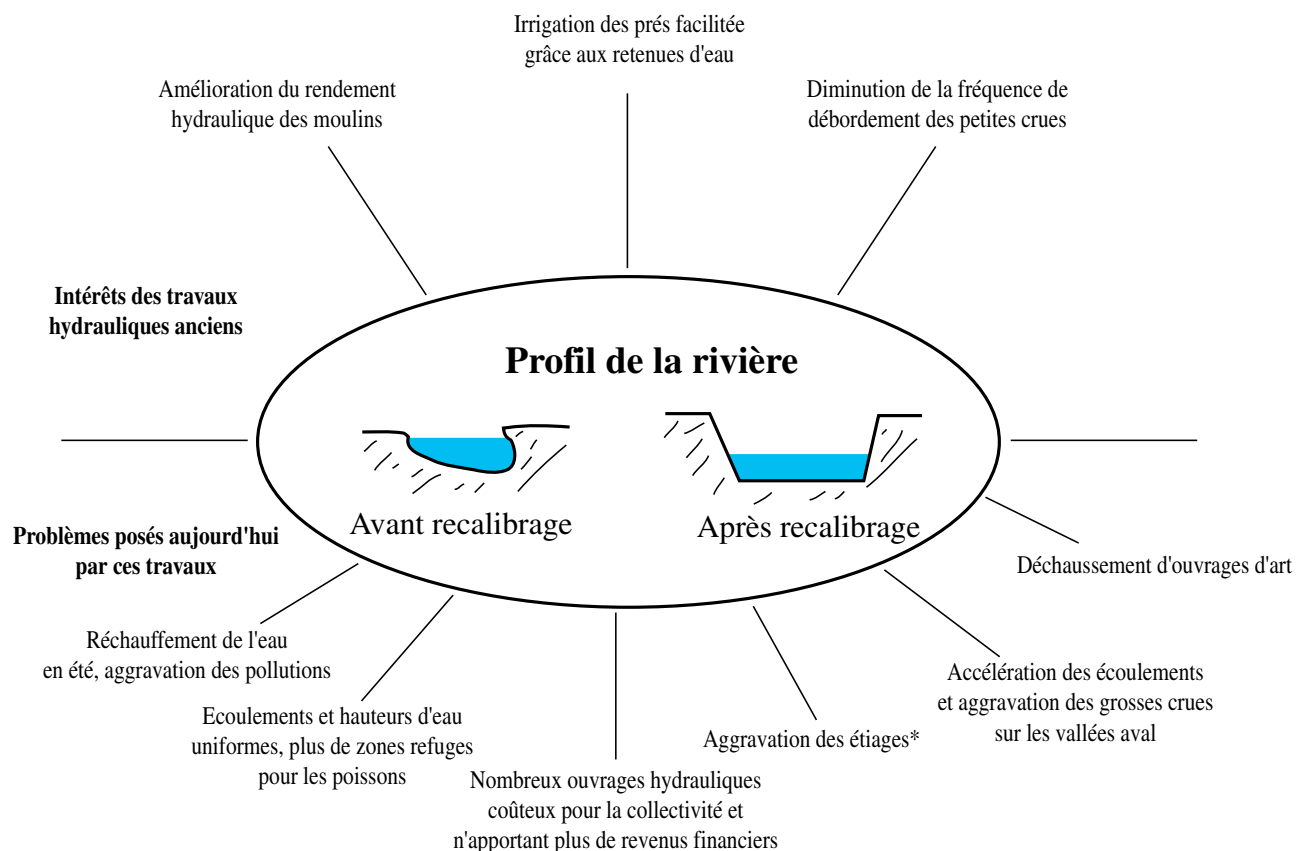
Les rivières du bassin de la Veyle ont été profondément travaillées, il y a plusieurs siècles, pour utiliser leur force hydraulique afin d'irriguer les prés et alimenter un nombre considérable de moulins : jusqu'à 100 sur le bassin versant.

Afin de faciliter cet intérêt hydraulique, le tracé a été modifié pour que l'eau s'écoule plus vite (rectification) et les rivières ont été surcreusées et élargies (recalibrage).

Longtemps cet usage hydraulique est resté primordial mais aujourd'hui la force hydraulique de ces petites rivières n'est plus rentable et d'autres usages et intérêts collectifs sont devenus plus importants : la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, la pêche, l'utilisation de la ressource en eau pour l'eau potable, l'industrie et l'irrigation.



Tracé rouge : le Vieux-Jonc aujourd'hui



Aujourd'hui, on peut considérer que ces nombreux travaux de rectification et recalibrage des cours d'eau (notamment dans les années 1960 – 1970) ont engendré plus de problèmes qu'ils n'en ont résolus.

Les zones inondables : des zones sensibles à préserver



Malgré les travaux des années 70, les rivières du bassin débordent encore fréquemment. Ainsi les zones inondables à l'aval peuvent couvrir plus de 2 km de large. Ces vastes terrains inondables sont **à la fois un problème**, quand des habitations y sont présentes, **mais aussi une chance**, car ils jouent un rôle de bassins de rétention naturels pour les zones urbanisées situées plus à l'aval.

Intérêts des zones inondables en bordure de rivières

Prairies humides inondables nécessaires pour la reproduction de plusieurs poissons dont le brochet.

De vastes zones de rétention protégeant les zones habitées.



Zones humides d'une grande richesse écologique.

*Epuration des eaux et recharge de la nappe phréatique**

Le caractère inondable favorise une agriculture de type élevage qui participe au maintien du paysage bocager.

Les menaces et enjeux liés à ces zones inondables :

Pression de l'urbanisation poussant à construire sur des secteurs à risques.

Remblaiement pour construire des zones industrielles, infrastructures collectives ou autre, diminuant du coup le champ d'expansion des crues.

Développement des gravières lié à la quantité et à la qualité des matériaux alluvionnaires*

Modification des politiques agricoles et dépression de l'élevage poussant les agriculteurs à retourner et cultiver les prairies humides.



La qualité de l'eau : un besoin vital... à restaurer sur le bassin de la Veyle

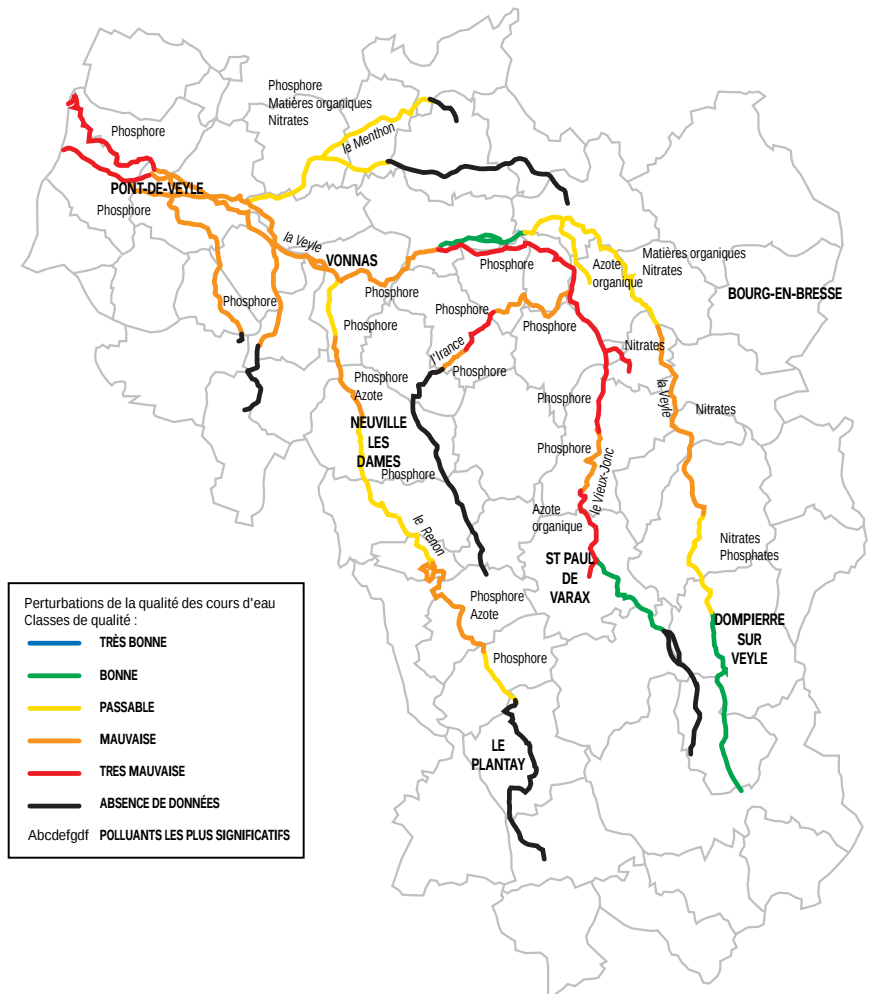
Quels sont
les problèmes
et les origines
majeures
des polluants
sur le bassin
de la Veyle ?

Activité ménagère (l'eau du bain, de la vaisselle, etc.) : matières organiques, et phosphore (lessives).

Activité industrielle (eaux de lavages des industries agro-alimentaires par exemple) : polluants divers et surtout phosphore.

Activité agricole (lessivage* des sols par la pluie) : nitrates et pesticides.

Les rejets importants d'azote et de phosphore dans les rivières entraînent une **eutrophisation*** importante, c'est-à-dire un développement d'algues et de végétaux qui étouffent la rivière et aggravent les pollutions.



Dur dur
d'être un poisson !

Lorsque des pollutions trop importantes arrivent brutalement dans la rivière comme en août 2001 dans la Veyle, les poissons déjà affaiblis par des pollutions chroniques meurent massivement, asphyxiés par le manque d'oxygène.

Ce genre de **pollutions brutales** doit à tout prix (et peut) être évité car il **supprime** une part importante de la **vie piscicole** dans la rivière pour de nombreuses années.

Et l'eau qu'on boit dans tout ça ?

Les **nappes phréatiques**, dans lesquelles nous puisons l'eau qui coule à notre robinet, sont en **contact avec les rivières**.

L'eau potable au robinet est un bien précieux. Les puits du bassin versant sont sensibles aux pollutions de surface. Polluer les rivières c'est risquer de polluer durablement l'eau que nous buvons, il faut donc réagir maintenant.

La Veyle et ses affluents : des rivières poissonneuses ?

La Veyle et ses affluents ont toujours été considérés comme des rivières poissonneuses et les pêcheurs ne s'y trompaient pas en fréquentant assidûment leurs berges ombragées.

Seulement voilà, depuis quelques années le garde-pêche s'ennuie un peu au bord des rivières : il n'y a plus de pêcheurs à contrôler : ils ont déserté la rivière car leurs interlocuteurs privilégiés, les poissons, ne sont plus au rendez-vous.

Le Syndicat a donc lancé une étude piscicole pour comprendre la situation actuelle et proposer une reconquête des cours d'eau par les poissons.

Quelques rivières alimentées par des sources : Veyle entre Lent et St-Rémy, **Etre**, **Iragnon**, **Bief de Chamambard** et partie aval de l'Irance ont hébergé anciennement la **truite fario** grâce à des températures fraîches. Aujourd'hui les problèmes de pollution ne permettent plus à la truite de se maintenir durablement.



Spirlin



Vairon



Goujon



Vandoise



Sur les affluents amont :

Renon, Irance, Vieux Jonc issus de la Dombes cohabitent des **poissons d'eaux vives** et oxygénées (blageon, spiralin, vandoise, vairon, chevesne) et des **poissons descendus des étangs** qui survivent tant bien que mal mais ne se reproduisent pas (tanche, rotengle, perche soleil)



Tanche



Perche soleil



Rotengle

La partie aval de la Veyle

jalonnée de retenues de moulins et qui héberge des poissons d'eaux calmes et chaudes : gardon, carpe, brèmes, sandre, perche, brochet.

Les pollutions régulières, le manque d'oxygène en été pourraient expliquer les très faibles densités de poissons observées.



Brochet



Gardon

Situations actuelles de quelques espèces de poissons :

Espèces disparues : anguille, lotte

Espèces en forte régression : brochet, truite fario, vairon, chabot, hotu, lamproie de planer

Espèces en expansion : sandre, silure glane

Espèces abondantes : chevesne, goujon

Espèces envahissantes : perche soleil, pseudorasbora

Etat d'avancement du contrat de rivière : où en est-on ?

Depuis un an et demi maintenant, le Syndicat mixte Veyle vivante s'est attablé au diagnostic global des milieux aquatiques de son bassin versant à travers des études détaillées qui déboucheront, grâce à une large concertation, à des actions concrètes à l'horizon 2003.

Volet A : Qualité de l'eau :

Assainissement des communes : afin d'identifier clairement les priorités en terme d'assainissement, pratiquement toutes les communes du bassin versant auront réalisé leur zonage et/ou schémas directeurs d'assainissement avant 2003.

Volet Industriel : le syndicat a réalisé un bilan comparatif entre les principaux rejets ponctuels de polluants dans le bassin versant (communes et industriels). Ce bilan montre que des progrès sont à faire au niveau des grosses industries agro-alimentaires du secteur, notamment pour les rejets de phosphore (principal polluant responsable de l'eutrophisation*). Un travail reste maintenant à accomplir avec les industriels, l'administration et les financeurs pour réduire ces rejets.

Volet Agricole : afin de promouvoir un développement durable du territoire avec les agriculteurs, une commission agriculture environnement a été créée avec pour objectif de travailler sur les thèmes mettant en relation l'agriculture et la qualité des milieux aquatiques (pollutions diffuses, qualité des paysages, zones inondables, etc.).

Volet B : Mise en valeur de la rivière et des milieux naturels, Protection contre les inondations

L'étude de valorisation paysagère et touristique des milieux aquatiques est lancée. Elle débouchera sur des propositions d'aménagements type sentiers de découverte, mise en valeur des rivières dans les traversées de village, restauration de moulins, etc.

Les trois bureaux d'études géomorphologique, piscicole et hydraulique travaillent avec le comité de pilotage à la définition des objectifs et donc des actions du contrat de rivière.

Les objectifs devraient être validés avant l'été et la déclinaison des actions à l'automne 2002.

Volet C : Animation, coordination

Une commission communication a été créée pour l'évaluation des besoins en terme d'animations et de sensibilisation autour des milieux aquatiques. Cette commission a travaillé à l'élaboration de ce numéro du journal de la Veyle. Elle a proposé de financer des animations sur les milieux aquatiques du bassin versant, auprès des écoles.

Un plan de sensibilisation plus large sera établi lorsque les objectifs du contrat de rivière seront établis.

J'apprends le vocabulaire de la rivière

Affluent : "petite" rivière se jetant dans une plus grosse. L'Etre, le Renon, l'Irance et le Menthon sont des affluents de la Veyle.

Etiage : période de l'année (souvent en été) où les eaux sont les plus basses dans les rivières et donc pendant laquelle les effets des pollutions sont aggravés.

Lessivage des sols : entraînement par l'eau de pluie de terre et de produits (nitrates par exemple) présents dans les champs. Ces produits peuvent donc arriver dans les fossés puis les rivières après une période de pluie.

Plaine alluviale : vallée dans laquelle s'écoule la rivière et qui correspond à la zone inondable par les plus fortes crues.

Matériaux alluvionnaires : matériaux constituant le sous-sol des plaines alluviales. Sur le bassin de la Veyle, ces matériaux (sables, graviers, galets) ont été déposés lors des dernières périodes glaciaires.

Nappes phréatiques : masse d'eau importante présente dans les "vides" du sous-sol. Par exemple dans les sols de sables et de graviers aux bords des rivières. L'eau qu'on boit est souvent pompée dans ces nappes phréatiques.



**Syndicat Mixte pour l'aménagement
et la mise en valeur
du Bassin Versant de la Veyle
et de ses affluents**

Ecole Théodore Mercier
01290 Saint Jean sur Veyle
Tél. 03 85 23 95 86 - Fax 03 85 31 64 53
E-mail : veyle-vivante@wanadoo.fr

Horaires secrétariat :

Du lundi au vendredi (sauf mercredi)
de 13 h 30 à 18 h 15

Tél. secrétariat : 03 85 23 95 86
Tél. Chargé de Mission : 03 85 23 95 87